

## Déchèteries en attendant d'exutoires :



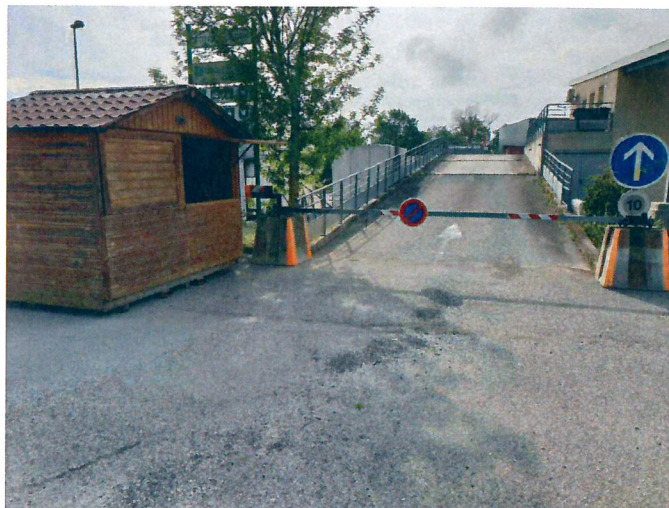
Suite à la crise sanitaire actuelle, les exutoires (entreprises de traitements des déchets) sont à l'arrêt.

De ce fait, le Smictom de l'Ouest Audois ne peut rouvrir ses Espaces Ecologiques.

Dans l'attente, nous mettons tout en œuvre afin qu'au moment de la réouverture, tous les particuliers puissent venir déposer leurs déchets dans les meilleures conditions possible.

Pour ce faire, nous aurons besoin de la compréhension et du civisme de chacun car, comme vous l'entendez par les médias, il faudra tous être prudent, et respecter les gestes barrières.

Alors, nous profitons de ce confinement pour vous communiquer les pratiques mises en place pour la réouverture de nos Espaces Ecologiques :



- Un **justificatif de domicile** sera présenté obligatoirement à l'agent d'accueil,
- Ce dernier notera vos coordonnées ainsi que les dépôts que vous amenez,
- Afin que le maximum de personnes puisse déposer les déchets, nous limiterons les apports en déchèterie à **1m3 par véhicule** (hors meubles ou gros électroménager),
- Seuls les particuliers auront accès aux quais de vidage.
- Toute personne se rendant sur les Espaces Ecologiques du Smictom de l'Ouest Audois devra porter un masque sur le visage pour se protéger et protéger les agents,
- Pour les professionnels, il existe sur le territoire du Smictom 2 déchèteries qui leur sont dédiées et réservées. (1 sur la Commune de Bram, la 2<sup>ème</sup> sur la Commune du Mas Ste Puelles).

### **Nous rappelons que certains déchets sont refusés sur nos Espaces Ecologiques :**

- Les sacs à ordures ménagères, ou tout sac plastique contenant les déchets non triés **sera refusé**.
- Pneumatiques (si vous les achetez sur internet, sachez que le vendeur doit OBLIGATOIREMENT vous fournir un code barre à imprimer afin que vous puissiez lui retourner vos pneus usagers).
- Bouteilles de gaz (les revendeurs de bouteilles de gaz ont l'obligation de vous les reprendre s'ils vendent les mêmes marques que votre ancienne bouteille).
- Les pots de peinture ou autre produits chimique au-delà de 15 Litres (au-dessus de 15 litres cela est considéré comme du déchet professionnel et a un surcout de traitement).
- Amiante (l'amiante est un produit dangereux veuillez-vous rapprocher des déchèteries professionnelles)
- Les déchets DSTRI (les déchets pharmaceutiques ou issus de soins doivent être récupérés par les soignants qui les ont utilisés ou déposés dans des bornes spéciales en pharmacie).

Le Smictom ne manquera pas de vous informer sur l'ouverture de ses Espaces Ecologiques dès que nous serons en mesure d'accueillir vos déchets.